



Donnez-vous les moyens d'agir



CONTROLE FISCAL

Les groupes de travail portant sur le contrôle fiscal sont toujours l'occasion pour la CFTC de dire à quel point cette mission est essentielle pour le bon fonctionnement de notre nation. Lors de la réunion du lundi 29 juin 2015, la Direction Générale a démontré qu'elle ne manquait pas d'idées pour restructurer les modalités d'exercice de cette mission afin de s'adapter de façon permanente aux évolutions rapides et constantes des schémas de fraude mais, également n'en doutons, pas aux manques de moyens humains alloués à la DGFIIP.

➤ Contribution à l'audiovisuel publique (CAP)

L'évaluation des modalités de contrôle de la CAP réalisée par la DG démontre, d'une part, que le seul contrôle des téléviseurs ne correspond plus à l'évolution de la consommation du contenu audiovisuel (micro-ordinateurs, smartphones, tablettes) et, d'autre part, que la réduction des effectifs de contrôle (baisse de 50 % en 10 ans), a conduit au développement d'une forte solidarité régionale qui a aujourd'hui atteint ses limites. La DG a confirmé sa volonté de maintenir cette mission tout en la faisant évoluer : utilisation des nouveaux outils de recoupement, renforcement des modalités d'exercice du contrôle sur pièce, axer le contrôle sur place pour conserver un aspect dissuasif, lutter contre le sentiment d'isolement parfois ressentie par des équipes chargées du contrôle de la CAP.

Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES l'extension des contrôles à tous les moyens de réception de télévision viserait à tendre vers un traitement équitable des contribuables. Le développement du contrôle à distance avec les droits de communication vers les vendeurs de tous les produits permettant la réception de chaîne de télévision mais également vers toutes les sociétés émettrices de programmes permet un contrôle plus efficace, moins risqué pour les agents qui se trouvent souvent face à des portes closes ou des contribuables plus ou moins récalcitrants, voire agressifs.

Le rattachement des agents en charge du contrôle de la CAP des professionnels au Pôle Contrôle Expertise permettra le développement de synergies dans la sphère du contrôle fiscal. Cette évolution permettrait d'enrichir les équipes des PCE d'une nouvelle matière avec l'expertise des agents affectés à ce contrôle et de s'intéresser à des populations aujourd'hui peu ou pas contrôlées. Ce rattachement devra pour la CFTC intégrer un fléchage de l'emploi concerné au sein du PCE dans le Tagerfip afin notamment de garantir le maintien de la mission.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédéc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



La CFTC s'interroge sur le rattachement de cette mission dans les 30 directions qui aujourd'hui n'ont plus de contrôleurs de la CAP.

Y aura t-il création d'emplois dédiés au sein des PCE ?

Dans le cadre de l'évaluation réalisée par la DG, l'ensemble des agents A, B et C affectés à cette mission ont vocation à rejoindre les PCE tout en conservant leur grade.

Ce contrôle est destiné à rejoindre de façon formelle la sphère du contrôle fiscal. Le but est de mettre l'accent sur le contrôle sur place des entreprises. La mission du Pôle national de la redevance serait renforcé avec la gestion de la réponse aux redevables. La DG a confirmé la garantie de rémunération et de résidence aux agents chargés de cette mission.

➤ Programmation

La DG a présenté l'expérimentation de pôles de programmation inter-régionaux au sein des DIRCOFI NORD et SUD PYRENEES, prévue pour le 1 septembre 2015.

Cette expérimentation est fondée sur le constat que les PCE (Pôles Contrôles Expertise) ont du mal à répondre pleinement aux objectifs de programmation sur le plan qualitatif du fait de la diversité des missions, mais également d'un manque de compétence technique dans l'exploitation des outils d'analyse risque. Le but est de professionnaliser le métier de requêteur afin de mieux exploiter les informations disponibles et donc d'aboutir à une meilleure détection des dossiers à risques. Ces pôles inter-régionaux permettraient d'aboutir à une amélioration du contrôle pour les DIRCOFI et les directions départementales et régionales en concentrant les compétences en matière fiscale et de technique de requêtage. Ces pôles seraient adossés à la BEP (Brigade d'Etudes et de Programmation). Derrière cette approche fiscale, il y a une approche par critère avec l'idée ensuite de savoir où trouver l'information. La complexité du requêtage libre sur SIRIUS PRO nécessite une professionnalisation permettant une transcription technique fiable. Les listes issues de ces requêtages seront délivrées accompagnées d'un mode opératoire. Pourquoi avoir sélectionné tel dossier ? Comment a-t-il été sélectionné ? Un suivi et une évaluation seront mis en place pour savoir si les critères de programmation sont adaptés pour aboutir à des résultats probants.

A l'issue de l'expérimentation, les conclusions seront tirées afin de savoir si cette démarche doit être plus structurante.

Pour la CFTC, le métier de programmeur est complexe. Il y a un vrai problème de programmation. Ajouté à une réduction des équipes, cela conduit dans de nombreux PCE à un turn-over des équipes. Cela se ressent sur la qualité et la quantité des fiches de programmation.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com



Donnez-vous les moyens d'agir



Pour la CFTC, l'idée de vouloir renforcer la professionnalisation de la programmation par pôles inter régionaux apparaît comme positive, à la condition de mettre en place une formation approfondie et spécialisée, compte tenu de la technicité nécessaire pour effectuer des requêtages basés sur l'analyse risque à enrichir au delà de l'outil SIRIUS PRO. Toutefois, l'agent reste le meilleur programmeur car il apporte une analyse humaine sur les restitutions des outils de programmation d'analyses-risques en les retraitant.

La CFTC FINANCES PUBLIQUES constate le manque d'information des agents concernés afin de trouver des volontaires pour une mise en place de l'expérimentation au 1 septembre 2015 avec la formation adaptée. Pour la CFTC FINANCES PUBLIQUES, les agents des DDFIP/DRFIP qui seront volontaires pour rejoindre cette expérimentation devront bénéficier du régime indemnitaire DIRCOFI. Les consultations locales des instances de dialogue social doivent être respectées (CHSCT, CTL).

Concernant l'expérimentation du pilotage fonctionnel des Brigades de Contrôle et de Recherche (BCR) par la DIRCOFI Rhône Alpes Bourgogne :

Sur l'inter-région Rhône Alpes Bourgogne, une expérimentation, débutée fin 2014, est en cours afin d'accroître l'efficacité de la détection des cas de fraude avec un nouveau mode de pilotage fonctionnel des BCR assuré par la DIRCOFI RAB avec l'appui technique de la DNEF.

Dans le cadre de cette expérimentation, les BCR conservent leurs marges de manœuvres pour agir sur le terrain avec un véritable ancrage territorial. La DNEF, vis à vis des BCR, a un rôle de soutien pas un rôle de pilotage.

La recherche a une place essentielle dans la programmation afin d'obtenir des informations qui ne sont pas dans les dossiers. Cela nécessite des spécialistes (DNEF et BCR). Il apparaît nécessaire d'optimiser le pilotage des travaux de recherche tout en conservant l'implantation actuelle des BCR. Cette expérimentation sera étendue au cours de l'année 2015.

Pour la CFTC ces nouveaux outils de lutte contre la fraude démontrent la réactivité de la DGFIP face à l'évolution des schémas de fraudes et au développement des nouvelles technologies. Il est opportun de mettre en place ce type de dispositif notamment pour lutter contre la fraude à la TVA (l'une des plus grandes en matière fiscale).

Le contrôle fiscal est une mission qui doit s'adapter à l'évolution de l'économie et des modalités de fraude. Pour la CFTC DGFIP, un chose est certaine : si les effectifs de la DGFIP diminuent chaque année, nous pouvons parier que l'effectif des fraudeurs lui, ne diminue pas.

Syndicat national CFTC FINANCES PUBLIQUES

6 rue Louise Weiss

Bâtiment Condorcet – Télédoc 322

75013 PARIS

TEL 01 44 97 32 74 WWW.cftc-dgfip.fr

cftcdgfip@gmail.com